

21.06.2023 – 16:13 Uhr

Assurer la voie bilatérale : Swissmem salue la décision du Conseil fédéral

Zurich (ots) -

L'approbation aujourd'hui des grands axes d'un mandat de négociation avec l'UE constitue une étape importante pour assurer la voie bilatérale. Il faut maintenant rapidement profiter des progrès obtenus dans le cadre des entretiens exploratoires pour obtenir un mandat de négociation jusqu'à la fin de l'année et un accord jusqu'à l'été 2024. Une solution qui garantit le niveau de protection actuel se dessine au niveau de la protection des salaires. Swissmem rejette clairement toutes mesures supplémentaires inutiles de la part de la Suisse qui pénalisent le marché du travail.

La dégradation sournoise de l'accès au marché et l'incertitude persistante concernant l'avenir des rapports avec l'Union européenne empoisonnent l'industrie tech suisse (industrie MEM et branches technologiques apparentées). Le marché européen est de loin le marché le plus important pour la branche qui occupe environ 330 000 personnes et qui exporte plus de 55% de ses produits vers les pays membres de l'UE. Les entreprises dépendent de l'accès à cet énorme marché intérieur, du recrutement de spécialistes et de la participation à des projets de recherche et de développement (notamment Horizon, Copernicus).

Il est indispensable de parachever un contrat jusqu'à l'été 2024

La conclusion de nouveaux accords, en particulier au niveau de l'approvisionnement en électricité, est d'une très grande importance : à partir de 2026, les membres de l'UE devront réserver 70% de leurs disponibilités de réseau pour le commerce avec les autres pays de l'UE. Sans accord sur l'électricité et en cas de difficultés au niveau de la production indigène, la Suisse risque d'être soumise à une situation de pénurie en hiver.

Par conséquent, Swissmem se réjouit que les entretiens exploratoires et les consultations techniques des derniers mois aient apporté d'importants progrès. L'association de l'industrie tech suisse soutient le Conseil fédéral dans ses efforts d'obtenir un mandat de négociation avant la fin de l'année et de conclure ensuite rapidement un contrat qui doit être parachevé encore en été 2024 - avant les élections européennes.

Pas de mesures d'accompagnement supplémentaires

Il existe des signes clairs : l'UE est prête à assurer la protection des salaires au niveau actuel dans le cadre d'un accord avec la Suisse - y compris des garanties en vertu du droit international pour protéger les particularités du marché du travail suisse et d'une clause de non-rétraction. Swissmem soutient les deux points ainsi que la numérisation des contrôles des mesures d'accompagnement, approuvée désormais aussi par les syndicats. Dans cette situation il est exclu que la Suisse introduise des mesures supplémentaires. Swissmem ne participera à la détérioration des conditions-cadres.

Contact:

Ivo Zimmermann, chef Communication
Tél. +41 44 384 48 50 / portable +41 79 580 04 84
E-mail : i.zimmermann@swissmem.ch

Philippe Cordonier, Responsable Suisse romande
Tél. +41 21 613 35 85 / portable +41 79 644 46 77
E-mail : p.cordonier@swissmem.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053245/100908622> abgerufen werden.